



## **REGLEMENT**

### **Art 1 : ORGANISATEUR**

L'Association " Courir en Briançonnais " en collaboration avec la ville de Briançon organise le Samedi 07 Janvier 2023, le Trail Blanc Vauban by night .Course à pied sur un itinéraire enneigé reliant la Ville de Briançon aux forts Vauban via le pont d'Asfeld et le village de Fontenil ouverte à tous, à partir de la catégorie Junior licencié ou non.

### **Art 2 : INSCRIPTION**

Les inscriptions pourront être prises dans le magasin partenaire INTERSPORT de Briançon ou à l'Office de Tourisme de Briançon Serre Chevalier et envoyées à Patrick MICHEL : " Courir en Briançonnais " , 84B Route de Grenoble, 05100 BRIANCON.  
Taxe d'inscription pour les deux épreuves :15 € et 20 € sur place (Attention limité à 300 participants pour les deux épreuves ).

Inscription en ligne sur : [www.AS2PIC.org](http://www.AS2PIC.org)

### **Art 3 : EPREUVES**

Deux épreuves seront au programme :

**1ère Epreuve : Le Trail Blanc Vauban** – Course pédestre sur sentier enneigé ou non d'une longueur d'environ 14 km et 500 m de dénivelé positif ouvert à partir de la catégorie Junior. Départ 19h00 – Place Centrale Briançon Ste Catherine .Arrivée marché couvert Briançon Ste Catherine. Certificat médical précisant l'aptitude de la course à pied en compétition ,photocopie de la licence FFA ou Pass Running ou licence et licence FIDAL. **Barrières horaires : 20h15' au 7ème Km Fort Dauphin.**

**2ème Epreuve : La ronde des forts** – Course pédestre sur sentier enneigé ou non d'une longueur d'environ 07Km et 250 m de dénivelé positif. Départ 19h15- Place centrale Briançon Ste Catherine . Arrivée Marché Couvert Briançon Ste Catherine. Certificat médical précisant l'aptitude de la course à pied en compétition ou la photocopie de la licence FFA ,Pass Running ou licence ou licence FIDAL.A partir de la catégorie cadet. (autorisation parentale obligatoire)

### **Art 4 : RAVITAILLEMENT**

Ravitaillement uniquement à l'arrivée soupe et liquides chauds et froids .

### **Art 5 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Pour le Trail Blanc Vauban et la ronde des forts, il sera établi un classement général , des lots seront attribués au premier de chaque catégorie, Cadet , Junior,Espoir, sénior,M0 à M9. Tous les participants du Trail BlancVauban et De la ronde des forts se verront offrir un textile et une soupe à l'arrivée.

Pour être classé les coureurs devront arriver avant 21H30 au Marché Couvert de Briançon.

Remise des prix : 21h00, marché couvert de Briançon..

## **Art 6 : SECURITÉ ET ASSURANCE**

Les secours sont assurés par la protection civile de Briançon et le médecin de l'épreuve, une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses, un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de la AIAC et la Macif. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Loi 2002-73 du 17 janvier 2002

" Courir en Briançonnais " décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance immédiate ou future.

## **Art 7 : MATÉRIELS et TENUE de COURSE.**

Les concurrents doivent être chaussés et habillés convenablement (collant long, blouson thermique, gants, bonnet, chaussure de trail) , les jambes et les bras devront être couverts sur la totalité du parcours ( 5' de pénalité par effet manquant), les bâtons ne sont pas conseillés . Température comprise en cette période de l'année entre - 10 et 05 C°. Il est donc conseillé de prévoir une tenue adaptée au froid. Bandeau ou bonnet, collant long, petite guêtre . En cas de température fortement négative prévoir une protection pour le camelback ou la gourde, l'eau pouvant geler ..Les bras et les jambes doivent être entièrement couverts. L'utilisation de chaînes ou ressort à neige est vivement conseillé ainsi qu'une frontale . Accompagnement avec un chien interdit.

**Matériel Obligatoire** : Blouson thermique avec capuche, gant et bonnet, couverture de survie, camelback ou porte gourde 75 cl sont obligatoires pour les deux parcours. Il est interdit de suivre les coureurs à ski ou autre, ravitaillement par un tiers non autorisé. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques ou autres , et maintient la manifestation en course ou randonnée pédestre en cas d'absence de neige.

## **Art 8 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE**

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Seule la société TamTam a un accord avec l'association pour réaliser des photographies des coureurs à des fins commerciales.

## **Art 9 : MISES HORS COURSE :**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence de dossard – Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire ,jambes et bras nus interdit – Non pointage aux postes de contrôles – Dépassement des temps maximums autorisés aux postes de contrôle – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritux) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues- Adapter une attitude sobre et respectueuse en particulier l'hiver penser à la pollution sonore.

## **Art 10 : ANNULATION**

Aucun remboursement ne sera possible ,seul un avoir sera proposé pour le Trail Blanc 2024 ou la Snow Race de Montgenèvre 2023 sur présentation d'un certificat médical, la demande devra être effectuée une semaine au minimum avant le début de l'épreuve.L'organisation ne peut être tenu responsable de l'état des routes et de l'acheminement des coureurs sur le site

le Directeur de Course

Patrick MICHEL